

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole "Métiers de l'agriculture - Elevage ruminant et grandes cultures"

◆ CAPA Ma ◆

Durée de la formation	<p>2 ans - 910 heures en centre (apprentissage) 1 an - 1040 heures centre – 490 heures entreprise (formation continue) Dont pré-qualification centre = 5 semaines – Pré-qualification entreprise = 3 semaines</p>
Statut	Apprentissage ou formation continue.
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouvrier qualifié d'élevage ruminant (bovin, ovin) et/ou en grande culture. ■ Exécute des tâches et des travaux liés à la conduite d'un troupeau (préparation – distribution des aliments. Approche et entretien des animaux – traite), à la mise en place des cultures (travaux du sol – entretien des cultures – récolte – conservation des fourrages) et à l'entretien et la conduite du matériel. ■ Contrat de travail à durée déterminée de 2 ans minimum et 3 ans maximum.
Niveau	V
Débouchés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouvrier qualifié. ■ Poursuite d'études en formation par apprentissage : BPA polyculture élevage.
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jeunes de 16 à 25 ans issus de collège ou sortant de 3^{ème} (apprentissage) ■ Inscription de juillet à décembre (apprentissage) ■ Adultes (+ 18 ans) en formation continue.
Organisation et durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 ans en centre de formation, soit 1 semaine au centre de formation et 2 semaines en exploitation agricole (14 semaines + 2 jours de cours) → 910 heures de formation sur un cycle de 2 ans. ■ 2 ans en entreprise (maître d'apprentissage).



Externat
Demi-pension
Internat

Contenu de la formation

- ↗ **Spécialité RUMINANTS**
 - **UCP1 (160 heures)** Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage.
 - **UCP2 (160 heures)** Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage
 - **UCP3 (160 heures)** Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments.
 - **G1 (100 heures)** Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
 - **G2 (80 heures)** Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
 - **G3 (100 heures)** Interagir avec son environnement social

 - **UCARE UCCC (160 heures)** Réaliser des travaux mécanisés des cultures

- ↗ **Spécialité GRANDES CULTURES**
 - **UCP1 (160 heures)** Réaliser des travaux mécanisés des cultures
 - **UCP2 (160 heures)** Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols
 - **UCP3 (160 heures)** Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments.
 - **G1 (100 heures)** Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
 - **G2 (80 heures)** Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
 - **G3 (100 heures)** Interagir avec son environnement social

 - **UCARE UNEG (160 heures)** Réaliser des travaux liés à la production de l'élevage

Evaluation

- Diplôme d'insertion professionnelle délivré par le Ministère de l'Agriculture.
- Validation selon le système des Unités Capitalisables (contrôle continu) et parcours de formation individualisé.

CFPPA - UFA DE THIERACHE

Rue Porte des Champs – 02140 VERVINS
Tél : 03 23 91 31 50 Fax : 03 23 91 31 59
Mail : cfppa.la-thierache@educagri.fr

mise à jour le 09.02.16